

Impact de la défense antimissile sur les stratégies nucléaires en Asie

Stéphane Delory

Chargé de Recherche, Fondation pour la recherche stratégique (FRS).

L'Asie présente de nombreuses singularités en termes de dissuasion nucléaire. Zone géographique sur laquelle interagissent six États possédant des armes nucléaires (Chine, Corée du Nord, États-Unis, Inde, Pakistan et Russie), elle est également la zone où les enjeux de sécurité sont les plus divergents, où la compréhension des logiques nucléaires est la plus variée et où la mise en œuvre de la dissuasion repose sur les arsenaux les plus disparates. Dans ce contexte très particulier, la défense antimissile s'est imposée comme un moyen destiné à compenser certaines des limites de la dissuasion nucléaire, plus particulièrement dans le cadre de la relation États-Unis/Corée du Nord, mais a également déjà témoigné de son impact sur les relations entre États ne disposant pas encore de défense antimissile véritablement opérationnelle (notamment dans le cadre de la relation Inde-Pakistan).

Avant d'évaluer les conséquences que peut avoir la défense antimissile sur les logiques de dissuasion en Asie, plusieurs facteurs doivent être considérés.

La taille des arsenaux tout d'abord, ainsi que la portée des systèmes stratégiques déployés par les puissances régionales. Le format restreint des arsenaux comme la portée limitée de la plus grande partie des vecteurs dédiés à des objectifs stratégiques permettent à des architectures de défense antimissiles encore limitées de prétendre à une certaine efficacité ⁽¹⁾. Si, dans l'état actuel des choses, seules les architectures américaines peuvent être considérées comme opérationnelles, à terme, d'autres pourraient offrir des niveaux d'interception significatifs.

La lenteur des processus de modernisation balistique, puisqu'à l'exception de la Chine, qui dispose d'une capacité de modernisation très dynamique sur le segment des missiles courtes et moyennes portées, les autres puissances régionales

(1) Rappelons de manière schématique que sur des portées « courtes », de l'ordre de 1 500 kilomètres et moins, les interceptions sont essentiellement réalisées avec des intercepteurs endo-atmosphériques, limitant les problèmes liés à la discrimination du cortège balistique et aux aides à la pénétration des interceptions exo-atmosphériques. Dans cette gamme de portée, si la modernisation des vecteurs a évidemment un impact sur la capacité d'interception, l'impact de cette modernisation est moindre que sur les vecteurs ne pouvant être interceptés qu'en phase exo-atmosphérique.

n'ont qu'une capacité limitée. Les missiles les plus modernes s'assimilent plus à des démonstrateurs qu'à des systèmes d'armes opérationnels et l'essentiel de la capacité balistique continue de reposer sur des vecteurs relativement anciens. Les coûts d'une modernisation des arsenaux sont considérables, puisqu'ils induisent non seulement le développement des vecteurs et de leurs plates-formes mais également les architectures *C2* (*Command, Control*) afférentes.

Les fortes déficiences en termes d'alerte avancée et d'architectures *CAISR* (*Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*), combinées à la taille réduite des arsenaux, restreignent fortement les options nucléaires de la plupart des puissances régionales et imposent des logiques de dissuasion relativement simple. À l'inverse, l'existence de forts déséquilibres conventionnels pousse à l'adoption de logiques nucléaires plus élaborées qui contribuent déjà à formater les arsenaux. Le Pakistan est un cas d'école, l'évolution des stratégies conventionnelles indiennes ayant un effet perceptible sur sa doctrine nucléaire. Enfin, la puissance relativement faible des armes nucléaires disponibles (la Chine étant à nouveau une singularité) prévient la constitution d'une capacité à infliger des dommages inacceptables pour une partie des États nucléaires de la région.

Parallèlement, plusieurs spécificités de la défense antimissile doivent être soulignées.

D'une part, à partir d'un certain niveau de capacité théorique, démontré par les essais, la défense antimissile est prise en compte dans le calcul stratégique des puissances qui y sont confrontées, y compris si les performances démontrées ne permettent pas d'anticiper d'altération immédiate de la capacité de frappe. Ainsi, alors que la défense antimissile indienne n'a probablement encore aucune capacité opérationnelle, elle est pleinement intégrée dans le calcul stratégique pakistanais.

D'autre part, face aux petites puissances dotées d'arsenaux peu modernisés, la capacité de montée en puissance de la défense antimissile est probablement élevée, à partir du moment où l'État qui l'acquiert cherche véritablement une capacité opérationnelle et non avant tout une valorisation de son outil industriel. Dans le cas de l'Inde par exemple, un approfondissement des coopérations avec Israël ou l'acquisition d'une capacité américaine pourrait conduire à une remise en cause tangible de la capacité de frappe pakistanaise.

Enfin, la mission antimissile s'intègre dans un ensemble offensif et défensif qui aura un effet tangible sur les arsenaux stratégiques régionaux. Fondamentalement, la mission antimissile se divise en une fonction offensive, visant à la destruction des vecteurs et des architectures permettant leur mise en œuvre avant le lancement, et en une fonction défensive, visant à intercepter le reliquat de systèmes opérationnels après les frappes offensives. Traditionnellement prioritaire, la mission offensive connaît un développement considérable non seulement du fait de la modernisation

des moyens de frappe en profondeur mais aussi – et peut être surtout – du fait des performances croissantes des systèmes *CAIRS*. Le renforcement de la composante offensive est perceptible y compris pour les pays les plus attachés à la composante défensive tel que le Japon. Il se crée ainsi un décalage entre les puissances régionales développées et riches, qui disposent d'une capacité importante à valoriser rapidement les moyens dédiés aux missions antimissiles offensives et défensives (États-Unis, Japon, Corée du Sud, Chine partiellement) et les autres. Ce décalage contribue à accentuer les déséquilibres conventionnels entre puissances régionales développées et les autres, mais contribue aussi à maintenir un certain équilibre entre la Chine et les alliés régionaux des États-Unis.

Cette double tendance contribue à dynamiser la logique de dissuasion nucléaire, perçue comme de plus en plus nécessaire pour les puissances conventionnelles dominées (Pakistan, Corée du Nord) sans pour autant entraîner de reflux pour les puissances dominantes, qui perçoivent le renforcement réciproque des capacités de frappe en profondeur et d'interception comme un risque potentiel que la dissuasion nucléaire contribue à mitiger.

Dans ce contexte général, plusieurs cas se distinguent.

Corée du Nord

Dans le cas de la Corée du Nord, le déploiement massif d'architectures antimissiles aura très probablement un impact décisif sur les choix de Pyongyang. Confrontée à un risque d'interception réel de ses missiles *No Dong* (+/- 1 200 km), qui lui donnent une capacité de frappe stratégique au niveau régional, et ne disposant que d'un stock réduit de vecteurs très imprécis et d'armes de faible puissance, l'option la plus rationnelle pour la Corée du Nord serait d'adopter une logique de frappes tactiques, sur le champ de bataille ou contre des centres logistiques sur le théâtre, associée à des menaces de frappe contre Séoul. L'introduction de la défense antimissile dans le rapport de force entre la Corée du Nord d'un côté et la Corée du Sud et les États-Unis de l'autre induit ainsi un recentrage de la menace autour de la seule Corée du Sud, et plus probablement contre la capitale, Incheon ou la zone frontalière. Sur ces zones, la densité des systèmes de frappe conventionnelle nord-coréens est telle que les systèmes antimissiles seraient probablement saturés, limitant l'impact de la défense antimissile sur les vecteurs à capacité nucléaire.

Dans ce cas particulier, le déploiement d'une défense antimissile de plus en plus performante a donc très probablement un impact fort, en privant la Corée du Nord de certaines options, notamment dans la profondeur stratégique contre la Corée du Sud (frappe contre les grands centres portuaires au sud de la péninsule ou frappe contre le Japon). La forte exposition des grands centres de population sud-coréens aux moyens de frappe du Nord permet toutefois à Pyongyang de

garder une grande marge de manœuvre sur cette zone, que les systèmes antimissiles existants ne peuvent encore mitiger.

Symétriquement, la défense antimissile a amené les États-Unis à modifier la rhétorique associée à la dissuasion élargie, la réassurance de la Corée du Sud étant de plus en plus garantie par des moyens non nucléaires (défense antimissile) en dépit de l'accroissement de la menace nucléaire exercée par Pyongyang. Cette capacité permet à Washington de proposer une réponse plus flexible aux provocations nord-coréennes et assez probablement d'en limiter l'impact. Très clairement, il y a une modification de posture, qui n'induit cependant pas forcément un changement du concept d'emploi, l'arsenal américain étant suffisamment flexible pour laisser envisager une très vaste palette d'options en cas d'usage de l'arme nucléaire par la Corée du Nord. Assez paradoxalement, si la défense antimissile a un rôle opérationnel direct, en limitant les options de frappe nord-coréennes, il est difficile d'affirmer qu'elle pourrait prévenir une escalade nucléaire en cas d'usage nord-coréen ou qu'elle conduirait les États-Unis à modifier substantiellement la nature de la riposte. L'introduction de la défense antimissile permet cependant à ceux de disposer plus d'options en cas de crise grave et de renforcer la solidarité avec d'autres alliés, notamment le Japon.

Inde et Pakistan

Les évolutions sont moins immédiatement tangibles pour l'Inde et le Pakistan mais le développement de la capacité indienne laisse entrevoir des modifications profondes des postures nucléaires et, assez probablement des logiques d'emploi. Bien que du côté pakistanais, le développement des missiles de croisière (*Hatf-7* et *Hatf-8*) ait été partiellement justifié par la volonté de contourner la défense antimissile, on peut penser qu'il a prioritairement visé à renforcer la flexibilité de l'arsenal, en offrant des options de frappe plus précises. Parallèlement, l'émergence d'un concept de frappes de champ de bataille, clairement revendiquée lors des premiers essais du missile très courte portée (60 km) *Hatf-9*, doit probablement être associée aux discussions indiennes sur le concept *Cold Start* de manœuvre conventionnelle. Ce n'est donc pas la capacité prétendue de l'Inde à protéger ses capitales politique et économiques par le déploiement d'une première architecture qui a justifié d'une modification de la doctrine d'emploi mais bien l'évolution du concept d'emploi des forces conventionnelles, qui vise à favoriser les opérations en deçà du niveau nucléaire. À relativement court terme cependant, les coopérations étroites entre l'Inde et Israël (voire les États-Unis) peuvent laisser présager la mise en place d'une capacité d'alerte avancée et d'interception stratégique et tactique plus poussée, susceptible d'avoir un impact fort sur la dissuasion pakistanaise.

Une capacité d'interception endo-atmosphérique opérationnelle impacterait en effet lourdement l'essentiel des forces pakistanaises, articulées autour de *SRBM* (*Short-Range Ballistic Missile*) et de *MRBM* (*Medium-Range Ballistic Missile*). Si l'on

considère la fourchette haute du nombre de vecteurs pakistanais pouvant cibler New Dehli, soit 25 *Hatf-5*, 30 *Hatf-6* et 40 *Hatf-4* (estimation très élevée) ⁽²⁾, 95 missiles seraient disponibles. Si l'on accepte l'idée, avancée par certaines études américaines que 10 à 20 armes (puissance estimée à 12 kt) seraient nécessaires pour assurer la destruction de New Dehli, le stock actuel est amplement suffisant pour menacer la capitale indienne et assurer la destruction de cibles stratégiques connexes. Toutefois, si l'on ajoute une dimension antimissile, le résultat est tout autre. En postulant arbitrairement une fiabilité de l'arme nucléaire pakistanaise de 90 % et une fiabilité du vecteur de 80 %, la fiabilité du système d'arme tombe à 72 %. Si l'on admet un taux d'interception de seulement 10 %, la probabilité de détonation sur la cible tombe donc à 64 % voire 36 % avec un taux d'interception de 50 %. Très schématiquement, si l'on admet qu'il faut 10 armes pour détruire la capitale indienne, l'introduction d'une capacité d'interception très moyenne (50 %) contraindrait le Pakistan à multiplier par trois le nombre de vecteurs et d'armes nécessaires. Indépendamment de toute doctrine d'emploi, la simple existence d'une défense antimissile raisonnablement opérationnelle crée un stress réel sur la gestion du stock et limite les options de frappe mais conduit également à une remise en cause de la crédibilité de la dissuasion. Ce phénomène, tangible pour les grands arsenaux, est décuplé pour les petits.

Les solutions offertes au Pakistan passent par un accroissement de la miniaturisation et de la puissance des armes (ce qui contribue à expliquer le choix de développer la filière plutonium) et des vecteurs (capacité d'emport et donc portée), la modernisation des vecteurs (missiles ou têtes manœuvrants par exemple, capacité d'emport de têtes multiples) et la multiplication des systèmes d'armes, orientations déjà adoptées par le Pakistan depuis de nombreuses années. Dans l'optique d'un conflit, où les arsenaux sont susceptibles de subir une certaine érosion, la restauration de la capacité de destruction assurée des cibles à très haute valeur ajoutée passe également par des stratégies d'élimination des architectures antimissiles (capteurs et/ou intercepteurs). Dans ce sens, la défense antimissile risque de contraindre le Pakistan à faire évoluer son arsenal dans le sens d'un renforcement de la capacité stratégique mais aussi d'imposer une onéreuse modernisation pour disposer d'une capacité de frappe de précision (conventionnelle ou nucléaire) sur les architectures antimissiles et le C2 indiens.

Les défenses antimissiles connaissant une amélioration de performance croissante contre les systèmes très courte portée (système de champ bataille et de théâtre), un effort similaire s'impose pour les vecteurs courte portée si le Pakistan escompte conserver une capacité de frappe crédible. Toutefois, alors que la modernisation des vecteurs et des architectures permettant leur emploi devrait conduire à la mise en œuvre de stratégies nucléaires plus élaborées, afin de maintenir des options plus flexibles, l'efficacité de la défense antimissile peut amener les petites

(2) L'hypothèse d'une trentaine de *Hatf-6* semble particulièrement exagérée et n'est retenue que pour les besoins de la démonstration.

puissances nucléaires comme le Pakistan à adopter des options plus rigides, axées sur des frappes massives, afin de garantir l'effet des frappes.

La mise en œuvre de la défense antimissile face à de petits arsenaux peu modernisés implique donc une évolution paradoxale, le maintien d'une capacité à infliger des dommages inacceptables induisant une modernisation techniquement et financièrement lourde, c'est dire une course aux armements nucléaire – mais risquant à l'inverse de prévenir la mise en œuvre de stratégies d'emploi plus discriminées, fondées sur les frappes limitées et la gestion de l'escalade, l'effet des frappes limitées étant moins garanti. Dans le cas du Pakistan, une telle logique induit assez mécaniquement l'accentuation du développement de moyens de frappe en profondeur conventionnels permettant d'éroder les capacités défensives afin de restaurer les options nucléaires parallèlement au renforcement de l'ensemble de l'arsenal. Les pressions budgétaires considérables induites laissent cependant anticiper un processus de modernisation limité, tant au niveau nucléaire que conventionnel et, sur un plan plus global, une rigidification des doctrines d'emploi.

L'effet sur les logiques indiennes est inverse, d'autant que le développement des capacités antimissiles défensives mais aussi offensives implique le développement parallèle d'architectures *CAISR* et l'acquisition de systèmes d'armes renforçant le potentiel de frappe conventionnelle et nucléaire. L'évolution des forces conventionnelles et nucléaires indiennes tend à illustrer la volonté de disposer d'une capacité de frappe visant à éroder l'arsenal pakistanais, logique que la mise en œuvre d'une défense antimissile opérationnelle ne pourrait que renforcer. Ces capacités, combinées au développement d'une stratégie de manœuvre conventionnelle, visant à saisir une portion significative du territoire pakistanais, induisent une évolution double, fondée d'une part sur le développement de capacités permettant le conflit en deçà du seuil nucléaire mais également sur une logique de limitation des dommages qui peut être conventionnelle mais dont la dimension nucléaire ne peut être que très difficilement ignorée. Le débat sur l'adaptation du non-emploi en premier en Inde démontre que la modernisation des capacités entraîne, ici comme ailleurs, une réflexion sur l'opportunité de frappes préemptives que le développement de la défense antimissile ne peut que renforcer.

La Chine

Dans le discours officiel chinois enfin, la défense antimissile apparaît comme une composante conventionnelle supplémentaire susceptible de mettre en péril la capacité de frappe nucléaire nationale. Toutefois, la Chine étant confrontée à deux puissances nucléaires majeures n'ayant nullement renoncé à la logique d'emploi en premier et disposant, potentiellement, d'une capacité de frappe désarmante, la défense antimissile n'est pas, en tant que telle, susceptible de provoquer une évolution de posture. Elle tend plutôt à conforter Pékin dans son choix traditionnel de renforcer sa capacité de seconde frappe. Dans le discours chinois, on

note d'ailleurs que les discussions sur les évolutions doctrinales (renoncement au non-emploi en premier, adoption de stratégies de *warfighting*) sont plus liées à l'extension des intérêts régionaux chinois et à la modification de la mission des forces armées chinoises qui en découle mais aussi aux menaces que font peser les systèmes de frappe stratégique conventionnelle développés aux États-Unis, plutôt qu'à la perception d'une altération de la dissuasion nucléaire liée à l'émergence de capacités antimissiles plus opérationnelles. Sur le théâtre cependant, en participant très clairement au renforcement des capacités conventionnelles américaines et japonaises, la défense antimissile contribue à l'évidence à inciter les chinois à faire évoluer leur propre approche. La défense antimissile est en effet un des moyens de neutralisation des systèmes anti-accès, qui du point de vue chinois, doivent permettre de gérer victorieusement un conflit conventionnel. L'érosion de la capacité de dissuasion conventionnelle a donc assez probable un impact sur le débat nucléaire chinois.

Par ailleurs, si l'on considère que la Chine pourrait envisager des frappes nucléaires régionales (dans une logique de seconde frappe), la défense antimissile aurait par nécessité un impact réel. À titre d'exemple, les bases américaines de Yokota ou Yokosuka sont quasiment à 2 000 kilomètres de distance des vecteurs chinois, c'est-à-dire à des portées où la défense antimissile reste potentiellement opérationnelle. Ainsi, même si l'on considère que les systèmes antimissiles stratégiques américains ne visent pas la Chine – ce que Pékin conteste – le renforcement constant des capacités régionales sera nécessairement pris en compte par les forces nucléaires chinoises. Cette prise en compte implique-t-elle une évolution des doctrines d'emploi ou simplement un renforcement de la capacité, cela reste à voir, puisque l'évolution possible des stratégies chinoises est probablement autant liée à la question du stock d'armes nucléaires chinoises qu'aux évolutions des stratégies adverses.

En conclusion, le cas asiatique met clairement en exergue l'importance des équilibres conventionnels dans l'évolution des arsenaux nucléaire, la défense antimissile ayant essentiellement un effet démultiplicateur. En laissant envisager une mitigation de capacités frappe des plus petits arsenaux, elle risque cependant de contraindre les États disposant des ressources les plus réduites à adopter des postures maximalistes, fondées sur des logiques de représailles massives associées à des seuils d'emploi abaissés induisant en retour l'élaboration de stratégies préemptives. Ces postures, très incertaines pour les États qui les mettent en place ou y sont confrontées, pourraient renforcer la logique de dissuasion mais pourraient également aggraver le processus d'escalade si celle-ci devait échouer.